

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
26 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du dix-huit novembre deux mille vingt-quatre qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ – Président du Centre de Gestion
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Chatillon-sur-Indre
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Madame Christine COUTY – Adjointe au Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Anne-Laure BODIN – Adjointe au Maire de Ceaulmont
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
- Madame Catherine RUET - Conseillère Communautaire de Châteauroux Métropole

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
 - Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
 - Monsieur Patrick LAMBILLIOTTE – Conseiller Municipal de Saint-Août
 - Madame Michèle PRÉVOST – Adjointe au Maire de Levroux (pouvoir consenti à Monsieur Hugues FOUCAULT)
 - Monsieur Dominique HERVO – Maire de Tournon-Saint-Martin
 - Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
 - Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan (pouvoir consenti à Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT)
 - Monsieur Mathieu MOREAUX – Conseiller Municipal de Chaillac
 - Monsieur Pascal COURTAUD – Président de la communauté de Communes La Marche Berrichonne
 - Monsieur Gil AVÉROUS – Président du Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Monsieur Xavier ELBAZ)
- **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT

Délibération CA-2024-39

Séance du 26 novembre 2024

OBJET : MISE EN ŒUVRE DE LA PÉRIODE PRÉPARATOIRE AU RECLASSEMENT

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.452-35, L.826-2, L.826-3 et L.826-7,

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions modifié par le décret n° 2019-172 du 5 mars 2019 instituant une période de préparation au reclassement au profit des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés maladies des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2022-626 du 22 avril 2022 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Considérant que la Période Préparatoire au Reclassement (PPR) a pour objet d'accompagner l'agent et son employeur dans la définition d'un nouveau projet professionnel dans l'optique d'un reclassement, afin de préparer l'agent pour l'occupation d'un nouvel emploi compatible avec son état de santé,

Qu'une convention conclue entre le Centre de Gestion, l'agent et son employeur a pour objet de définir le contenu de la période de préparation au reclassement, les modalités de sa mise en œuvre et sa durée au terme de laquelle l'intéressé doit présenter sa demande de reclassement,

Vu le projet de convention ci-annexé

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité,

ARTICLE 1 – AUTORISE le Président du Centre de Gestion ou son représentant à mettre au point et signer les conventions de période de préparation au reclassement jusqu'à la fin du mandat.



Le Président,

Xavier ELBAZ